



# **Règlements sportif et technique Supertourisme 2014** **Enregistrés par la FFSA sous le n° C 67 en date 23/04/2014**

## **1. ORGANISATION**

Le Supertourisme 2014 Français est organisé par la société VIP CHALLENGE - ZA DE LONGUETERRE  
7 ALLEE DE LONGUETERRE - 31850 MONTRABE dont le responsable est **Jean-Philippe DAYRAUT** sous la tutelle de  
la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE.

### **1.1. CALENDRIER**

Le Supertourisme 2014 se déroulera sur 7 épreuves :

<b>NOGARO</b>	<b>19 Avril au 21 avril</b>	<b>(FIA GT SPRINT SERIE)</b>
<b>LE MANS</b>	<b>25 au 27 Avril</b>	<b>(GT TOUR)</b>
<b>LEDENON</b>	<b>31 Mai au 01 Juin</b>	<b>(GT TOUR)</b>
<b>SPA</b>	<b>6 au 8 juin</b>	<b>(EURO RACE)</b>
<b>VAL DE VIENNE</b>	<b>4 au 6 juillet</b>	<b>(GT TOUR)</b>
<b>MAGNY COURS</b>	<b>5 au 7 septembre</b>	<b>(GT TOUR)</b>
<b>CASTELLET</b>	<b>24 au 26 Octobre</b>	<b>(GT TOUR)</b>

**1 épreuve sera organisée hors championnat : GP de Pau : du 09 au 11 Mai 2014**

## **2. CONCURRENTS ET PILOTES**

2.1. Tous les pilotes devront être en possession d'une licence FFSA nationale ou internationale de concurrent conducteur auto en cours de validité (ou nationale Junior Auto).

Une épreuve nationale peut admettre la participation de licenciés titulaires d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère si elle est inscrite en catégorie NPEA (Nationale à Participation Etrangère Autorisée). Dans le cas où ladite épreuve ferait partie d'un Championnat, Coupe, Challenge, Trophée ou Série, les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser des points aux classements dudit Championnat, Coupe, Challenge, Trophée ou Série national (cf article 18 du Code Sportif International de la FIA)

### **2.2. Conditions d'engagement**

- L'engagement au Supertourisme se fait sur invitation.
- L'engagement au Supertourisme est pris pour l'ensemble des épreuves de la série 2014 qui comprend 7 épreuves.
- Les tarifs d'engagement au Supertourisme sont annexés au règlement.

2.3 Ne pourront participer au championnat Supertourisme 2014, que les pilotes ayant reçu une licence Supertourisme délivrée par la Mitjet Série. Afin d'obtenir cette licence, 1 chrono de 1.36 sec devra être réalisé sur le circuit de Nogaro, sur le sec.

### **2.4. Annulation d'épreuves – absence à une épreuve**

- Si VIP CHALLENGE devait, pour différentes raisons, annuler ou reporter une épreuve à n'importe quel moment, aucun pilote de la série ne pourra réclamer des dommages et intérêts au-delà du remboursement de l'engagement de l'épreuve manquante.

#### **- Absence d'un pilote lors d'une ou plusieurs épreuves**

- o Dans le cas où un pilote engagé ne participerait pas à un meeting ou à une des quatre courses, et pour qu'elle qu'en soit la raison y compris la non qualification à l'une d'elle et même s'il s'agit d'une incapacité physique, il ne pourrait prétendre au remboursement du montant de l'engagement auprès de la société VIP CHALLENGE.
- o Toutefois, le remplacement du pilote sur un meeting ou à deux des quatre courses est possible à la condition obligatoire suivante : un contrat pilote au nom du nouveau participant devra être signé et expédié à VIP CHALLENGE, 10 jours avant le début de l'épreuve.



## 2.5. Le concurrent désignera le pilote A et B pour chaque meeting Supertourisme 2014.

Une fois les vérifications administratives effectuées, si un pilote inscrit en A ou en B ne respectait le départ dans l'ordre de son inscription que ce soit pour sa séance d'essais qualificatifs ou pour sa course, celui-ci pourrait se voir pénaliser par l'annulation du temps qualif réalisé (passage au collège des commissaires)

Chaque épreuve peut être disputée par deux pilotes désignés pilote A, pilote B, mais il est possible que la totalité d'une épreuve soit disputée par un seul pilote.

Si l'épreuve est disputée par 2 pilotes sur la même auto, il est obligatoire que le pilote le plus rapide des deux soit le pilote B et ceci pour une meilleure équité des séries ou courses.

On dit que le pilote le plus rapide est celui qui réalise le meilleur temps sur un tour lors d'une séance de qualification ou lors d'une course sur une piste équivalente.

Chaque pilote doit savoir avant les vérifications administratives s'il roule en A ou en B et donc s'il est le plus rapide sur l'auto.

Dans la mesure où un équipage a le pilote A plus rapide que le pilote B et ce de plus d'1 seconde au tour sur les qualifications ou sur le meilleur temps en course sprint, l'organisateur peut annuler les points du pilote le plus rapide

## 2.6 Combinaison pilote

- Pour une identité commune au Supertourisme, chaque pilote devra porter la combinaison officielle de l'année en cours, prévue et commercialisée par VIP CHALLENGE.

## 2.7. Devoir des pilotes

- Tout pilote participant à une épreuve inscrite au Supertourisme devra connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité de la Réglementation FFSA pour les épreuves en circuits : drapeaux de signalisation, etc....

- Tout pilote désirant prendre le départ d'une épreuve devra assister obligatoirement aux briefings pilotes FFSA ET VIP CHALLENGE lors de chaque épreuve : procédure de départ et d'arrêt, équipement du pilote, etc.... Les règlements FFSA correspondants (Prescriptions Générales et Circuits) seront fournis avec la confirmation d'engagement.

- Tout pilote ne respectant pas les règlements sportifs et techniques ou les règles de sécurité pourra faire l'objet de demande de sanction auprès du Collège des Commissaires Sportif pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

- Chaque pilote devra respecter un esprit sportif tant sur la piste que dans l'enceinte du circuit sous peine de demande de sanctions auprès du Collège des Commissaires Sportif pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

## 2.8. En cas non respect du règlement sportif et technique d'un pilote, Vip Challenge se réserve le droit d':

- Annuler les points de la manche ou du meeting complet.
- Exclure le pilote du championnat.

L'organisateur Vip Challenge, se réserve le droit de donner un avertissement à tout concurrent qui aurait été impliqué dans un incident de course avéré et considéré comme responsable de cet incident sur preuve :

- Rapports commissaires
- Support vidéo

Le cas échéant, Vip challenge adressera au concurrent un avertissement par courrier avec accusé de réception.

En cas de deuxième avertissement, VIP CHALLENGE se réserve le droit de refuser la participation à l'épreuve ou aux épreuves suivantes. VIP CHALLENGE sera seul juge de la sanction à appliquer en cas de récidive.

En cas de refus de participation par VIP CHALLENGE à une ou plusieurs épreuves pour des motifs disciplinaires, les droits d'inscriptions et d'engagements ne seront pas restitués au concurrent.

Nonobstant la décision du collège des commissaires sportifs, toute constatation d'incidents dans le paddock et sur la piste :

- Actes de provocations de toute nature
- Menaces verbales ou autres
- Comportement anti sportif ou non conforme à l'esprit Mitjet Séries.
- Manquement à la morale et à l'éthique



- Nuisance aux intérêts supérieurs du sport automobile.
- Préjudice moral ou matériel subi par VIP CHALLENGE de la part d'un membre d'une équipe, d'un pilote, de son entourage.

Fera l'objet des sanctions suivantes :

- Avertissement et mise en période probatoire dont la durée sera définie par Vip Challenge.
- Refus de participation à l'épreuve suivante pour le concurrent ou pilote concerné par les agissements de son entourage ou de son équipe, conformément à l'article 74 du code sportif international FIA
- Proposition d'une exclusion de l'épreuve en cours auprès du collège des commissaires sportifs pour le concurrent ou le pilote concerné par les agissements de son entourage ou de son équipe. Si le pilote est exclu d'une course ou de l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucune attribution de points pour la course ou l'épreuve concernée.
- Demande au collège des commissaires sportifs d'une saisie de la commission disciplinaire.
- Exclusion immédiate du team et/ou pilote de tout championnat organisé par VIP CHALLENGE pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 ans

### **3. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

#### **3.1. Numéro de course**

- Dans un but de communication et de gestion, chaque pilote pourra choisir son numéro de course et le conserver tant qu'il participera au Supertourisme malgré le classement des séries passées. Ces numéros devront être lisibles par le service de Chronométrage à tout moment des essais et des courses. Un numéro de pare brise, côté gauche, devra être apposé suivant la réglementation générale des circuits (Art 4.3.1 FA Livret Circuit Rubrique Equipements 2012)

3.2 : Toutes les voitures devront obligatoirement partir en essais et en course avec les tous les stickers partenaires de la Mitjet Série ainsi que les stickers phares et feux.

Les voitures devront être en parfait état lors de la présentation en pré grille.

VIP CHALLENGE se réserve le droit de refuser le départ en essais ou en course sur approbation du commissaire technique.

#### **3.3 CAMERAS EMBARQUEES OBLIGATOIRES**

Toute voiture participant au Supertourisme 2014 devra être équipée d'une caméra achetée ou louée. Chaque caméra sera équipée d'une carte SD identifiée avec le numéro de la voiture. Chaque concurrent devra, lors des courses (essais libres, qualifs, courses) s'assurer que :

§ La caméra soit bien positionnée et solidement fixée de façon à ce que la route de course, le volant et les pédales soient bien visibles selon la réglementation Technique FFSA.

§ Les batteries soient suffisamment chargées

§ La caméra soit bien mise en marche en mode enregistrement au moins à partir de la mise en place sur la ligne de départ jusqu'à la sortie de la piste

§ La carte SD soit en place

Si le concurrent vient à manquer aux obligations ci-dessus, son véhicule fera l'objet d'une non-conformité technique pénalisée comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les images ne pourront exclusivement être demandées que par la Direction de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs, à la suite ou non d'une réclamation ou pour simple contrôle du bon fonctionnement de la caméra. Les officiels n'ont aucune obligation de visionner toutes les images qui pourraient leur être proposées. Le visionnage des images se fera sur l'ordinateur du concurrent ou du prestataire sous la responsabilité du concurrent qui assurera les manipulations seul ou avec son assistant. Les images pourront servir d'aide à la prise de décision. Les cartes SD seront effacées en début de meeting et seront conservées dans les caméras jusqu'à la fin du délai de réclamation. Dans le cas où un concurrent serait dans l'incapacité de mettre ses images à la disposition des officiels comme précisé ci-dessus, ce fait sera considéré comme aggravant dans le traitement de l'événement ayant justifié la demande des images.

### **4. PUBLICITE**

#### **4.1. Espace publicitaire**

- Chaque participant au Supertourisme s'interdit toute communication concurrente à une société en partenariat publicitaire au Supertourisme. Chaque pilote devra conserver, durant tout le championnat, sur sa voiture et sa combinaison, les stickers aux emplacements prévus pour les partenaires du Supertourisme.

4.2. Tout pilote participant à une épreuve du Supertourisme autorisera VIP CHALLENGE à utiliser des images télévisuelles et photographiques comme bon lui semble.



## **5. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **5.1. Structure d'accueil**

- Chaque pilote propriétaire d'une Supertourisme disposera, durant toute la saison, d'un emplacement dans le village de la MITJET SERIE et devra respecter obligatoirement l'emplacement et l'espace prévu pour sa voiture, et veiller à la propreté de cet espace.

Chaque pilote pourra décorer son stand sur l'espace qui lui sera désigné au moyen de bâches murales.

Il délimitera son espace avec celui de son voisin avec deux bâches latérales et une bâche de fond.

Cet aménagement pourra également se faire, sans altérer la structure mise en place, sur le sol (sous la voiture), au moyen d'un revêtement :

- En matière synthétique
- En bois
- En lino (nota : la moquette est interdite)

Il est formellement interdit de coller des stickers, percer ou dégrader la structure d'accueil.

En cas de dégradations de cette structure d'accueil, la remise en état ou le remplacement de certains éléments seront facturés au pilote ou au team.

En cas de non respect du règlement gérant les infrastructures, l'organisateur pourra prendre des sanctions allant si nécessaire jusqu'à l'exclusion de la série sans que le concurrent puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

## **6. DEROULEMENT D'UNE EPREUVE SUPERTOURISME**

Une épreuve Supertourisme c'est un meeting de 2 manches :

- 1 Manche composée de 2 courses sprint le samedi
- 1 Manche composée d' 1 course endurance le dimanche

### **Chaque épreuve comporte**

- 1 séance d'essais privés pilotes A et B (30 à 60 minutes)
- 1 séance d'essais qualificatifs pilote A (12 min)
- 1 séance d'essais qualificatifs pilote B (12 min)
- 1 course Sprint pilote A (20 min max)
- 1 course Sprint pilote B (20 min max)
- 1 course longue pilotes A et B (45 min max)

## **7. ESSAIS PRIVÉS ET QUALIFICATIFS**

Chaque pilote participera à une séance d'essais privés et qualificatifs d'un temps défini par le règlement particulier de l'épreuve. Il est formellement interdit de réaliser des essais privés sur le circuit d'une épreuve inscrite au Supertourisme dans les 8 jours qui précèdent cette épreuve.

L'ordre de départ des essais libres et qualifs sera celui du classement général.

Tous les pilotes A doivent prendre le départ des essais libres et qualifs dans la série 2.

Tous les pilotes B doivent prendre le départ des essais libres et qualifs dans la série 1.

## **8. COURSES SPRINT**

### **Déroulement :**

- Course sprint 1 pour le pilote A
- Course sprint 2 pour le pilote B

**8.1 Les courses** sprint ont une durée maximum de 20 minutes. Les départs des courses se feront lancés et conformes à la réglementation FFSA (procédure allégée)



8.2 L'ordre de départ de la course 1 (pour le pilote A) et de la course 2 (pour le pilote B) sera déterminé par la position de chaque pilote lors de sa séance d'essais qualificatifs.

### 8.3 Classement des courses sprint

Trois classements seront établis pour la série 2014:

- Elite
- Amateur
- Féminin

Pourront prétendre au classement amateur, les pilotes n'ayant pas fini dans les 10 premiers d'un quelconque championnat automobile.

Toute demande de classement en championnat amateur sera examinée par l'organisateur de la série qui pourra statuer.

Pour chaque épreuve, un classement individuel est établi pour la course sprint 1 (pilote A) et pour la course sprint 2 (pilote B) sauf pour les pilotes inscrits en A et B.

Pour les pilotes inscrits en sprint en A **ET** B, les points seront divisés par deux.

Les **50** premiers pilotes de chaque course se verront attribuer des points en fonction de leur place si toutefois 75% de la course a été réalisée par le pilote.

#### Points attribués par course sprint comptant pour le classement général SPRINT :

1 <sup>er</sup>	100pts		
2 <sup>ème</sup>	96 pts	26 <sup>ème</sup>	40 pts
3 <sup>ème</sup>	92 pts	27 <sup>ème</sup>	38 pts
4 <sup>ème</sup>	88 pts	28 <sup>ème</sup>	36 pts
5 <sup>ème</sup>	84 pts	29 <sup>ème</sup>	34 pts
6 <sup>ème</sup>	80 pts	30 <sup>ème</sup>	32 pts
7 <sup>ème</sup>	78 pts	31 <sup>ème</sup>	30 pts
8 <sup>ème</sup>	76 pts	32 <sup>ème</sup>	28 pts
9 <sup>ème</sup>	74 pts	33 <sup>ème</sup>	26 pts
10 <sup>ème</sup>	72 pts	34 <sup>ème</sup>	24 pts
11 <sup>ème</sup>	70 pts	35 <sup>ème</sup>	22 pts
12 <sup>ème</sup>	68 pts	36 <sup>ème</sup>	20 pts
13 <sup>ème</sup>	66 pts	37 <sup>ème</sup>	18 pts
14 <sup>ème</sup>	64 pts	38 <sup>ème</sup>	16 pts
15 <sup>ème</sup>	62 pts	39 <sup>ème</sup>	14 pts
16 <sup>ème</sup>	60 pts	40 <sup>ème</sup>	12 pts
17 <sup>ème</sup>	58 pts	41 <sup>ème</sup>	10 pts
18 <sup>ème</sup>	56 pts	42 <sup>ème</sup>	8 pts
19 <sup>ème</sup>	54 pts	43 <sup>ème</sup>	6 pts
20 <sup>ème</sup>	52 pts	44 <sup>ème</sup>	4 pts
21 <sup>ème</sup>	50 pts	45 <sup>ème</sup>	2 pts
22 <sup>ème</sup>	48 pts	46 <sup>ème</sup>	2 pts
23 <sup>ème</sup>	46 pts	47 <sup>ème</sup>	2 pts
24 <sup>ème</sup>	44 pts	48 <sup>ème</sup>	2pts
25 <sup>ème</sup>	42 pts	49 <sup>ème</sup>	2 pts
		50 <sup>ème</sup>	2 pts

Le classement général sprint se calcule en tenant compte :

- des 12 meilleures courses sur les 14 disputées pour les pilotes A ET B
- des 6 meilleures courses sur les 7 disputées pour les pilotes A OU B



Sera extrait du classement général SPRINT un classement des pilotes inscrits au classement amateur, élite et féminin.

Les vainqueurs seront ceux qui auront obtenu le maximum de points selon les dispositions du paragraphe 8.4. Les ex aequo seront départagés en se basant sur le nombre de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> places obtenues lors de l'ensemble des manches disputées.

Si une égalité persistait, les ex aequo seraient départagés par le temps qualif de la 1<sup>ere</sup> séance d'essai du 1<sup>er</sup> meeting de la saison.

La non-participation à une ou deux manches ainsi que le déclassement d'un meeting ne pourra être décomptée.

## **9. COURSE ENDURANCE**

**Déroulement** : durée maximum de 45 minutes avec un changement de pilote entre A et B

**9.1 Le départ de la course endurance** se fera lancé et conforme à la réglementation FFSA (procédure allégée).

Le départ de la course d'endurance devra être fait obligatoirement par le pilote B.

L'ordre de départ sera déterminé par le cumul des positions de la voiture à l'issue des 2 séances qualifs.

EX : Qualifs Pilote A : 1<sup>ere</sup> Position      Qualifs pilote B : 2<sup>ème</sup> Position

TOTAL EQUIPAGE : 3pts

L'équipage le mieux classé étant celui qui aura obtenu le moins de points.

En cas d'ex aequo c'est le meilleur temps réalisé en qualification qui sera retenu.

**9.2 Changement de pilote course Endurance** : entre la 20<sup>ème</sup> et la 30<sup>ème</sup> minute.

L'arrêt obligatoire entre la cellule d'entrée et de sortie des stands est de 3 minutes.

Si aucun arrêt n'est effectué, une pénalité de 5 minutes sera appliquée au temps total de la course pour l'équipage sanctionné.

Pour les pilotes A et B les règles sont identiques.

Si le délai dans les stands est inférieur à 3 minutes ou n'est pas dans la fenêtre des 20 à 30 minutes, une pénalité de 3 minutes sera attribuée au temps total de la course pour l'équipage sanctionné.

Aucun remplissage d'essence ne pourra être fait dans les stands ni aucun changement de pneus slick sauf en cas de crevaison. Le pneu slick de remplacement ne devra pas être neuf.

Un seul mécano est autorisé à travailler et à aider au changement de pilote. Il devra obligatoirement porter une combinaison ignifugée.

### **9.3 Classement de la course d'endurance**

Les **50** premières voitures se verront attribuer après chaque course des points en fonction de leur place si toutefois 75% de la course a été réalisée par l'équipage.

Un classement par pilote sera établi de la manière suivante :

- Pour un équipage de 2 pilotes : les points attribués aux résultats de l'auto seront divisés par deux et attribués aux 2 pilotes de la voiture.
- Pour les pilotes qui roulent seuls, 50% des points leur seront attribués.



**Points attribués par auto par course d'endurance comptant pour le classement général ENDURANCE:**

1 <sup>er</sup>	100pts		
2 <sup>ème</sup>	96 pts	26 <sup>ème</sup>	40 pts
3 <sup>ème</sup>	92 pts	27 <sup>ème</sup>	38 pts
4 <sup>ème</sup>	88 pts	28 <sup>ème</sup>	36 pts
5 <sup>ème</sup>	84 pts	29 <sup>ème</sup>	34 pts
6 <sup>ème</sup>	80 pts	30 <sup>ème</sup>	32 pts
7 <sup>ème</sup>	78 pts	31 <sup>ème</sup>	30 pts
8 <sup>ème</sup>	76 pts	32 <sup>ème</sup>	28 pts
9 <sup>ème</sup>	74 pts	33 <sup>ème</sup>	26 pts
10 <sup>ème</sup>	72 pts	34 <sup>ème</sup>	24 pts
11 <sup>ème</sup>	70 pts	35 <sup>ème</sup>	22 pts
12 <sup>ème</sup>	68 pts	36 <sup>ème</sup>	20 pts
13 <sup>ème</sup>	66 pts	37 <sup>ème</sup>	18 pts
14 <sup>ème</sup>	64 pts	38 <sup>ème</sup>	16 pts
15 <sup>ème</sup>	62 pts	39 <sup>ème</sup>	14 pts
16 <sup>ème</sup>	60 pts	40 <sup>ème</sup>	12 pts
17 <sup>ème</sup>	58 pts	41 <sup>ème</sup>	10 pts
18 <sup>ème</sup>	56 pts	42 <sup>ème</sup>	8 pts
19 <sup>ème</sup>	54 pts	43 <sup>ème</sup>	6 pts
20 <sup>ème</sup>	52 pts	44 <sup>ème</sup>	4 pts
21 <sup>ème</sup>	50 pts	45 <sup>ème</sup>	2 pts
22 <sup>ème</sup>	48 pts	46 <sup>ème</sup>	2 pts
23 <sup>ème</sup>	46 pts	47 <sup>ème</sup>	2 pts
24 <sup>ème</sup>	44 pts	48 <sup>ème</sup>	2pts
25 <sup>ème</sup>	42 pts	49 <sup>ème</sup>	2 pts
		50 <sup>ème</sup>	2 pts

**Le classement général endurance** se calcule en tenant compte des 6 meilleures manches sur les 7 disputées.

Les vainqueurs du Supertourisme Endurance seront ceux qui auront obtenu le maximum de points selon les dispositions du paragraphe 9.4. Les ex aequo seront départagés en se basant sur le nombre de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> places obtenues lors de l'ensemble des manches disputées.

Si une égalité persistait, les ex aequo seraient départagés par le temps qualif de la 1<sup>ere</sup> séance d'essai du 1<sup>er</sup> meeting de la saison.

La non-participation à une course ainsi que le déclassement d'un meeting ne pourra être décomptée.





## REGLEMENT TECHNIQUE 2014

**Le règlement n'est pas rédigé en terme d'interdiction, mais en terme d'autorisation, il faut donc à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite s'il elle n'est pas expressément autorisée**

### Art. 1 : VEHICULES

Modèle : Véhicules de type **Supertourisme avec des carrosseries différentes homologuées par VIP CHALLENGE**. Toutefois à la demande des concurrents pour des raisons de promotion et de sponsoring, d'autres formes pourront être fournies et homologuées par VIP CHALLENGE.

**1.1. Véhicule** exclusivement fourni par VIP CHALLENGE.

**1.2. Seules les voitures** possédant un passeport technique pourront participer à la série.

Le passeport **sera établi à la première épreuve** à laquelle participera la voiture, ceci pendant les vérifications techniques et par le Commissaire Technique de la Série de VIP CHALLENGE Organisation.

### Art. 2 : PIECES MECANIKES ET ELEMENTS DE CARROSSERIE

Toutes les pièces mécaniques et éléments de carrosserie devront provenir exclusivement du distributeur VIP CHALLENGE Organisation.

#### **2.1. Pièces mécaniques**

Aucune modification ou adjonction d'élément mécanique autre que celle homologuée sur les véhicules de la Série de VIP CHALLENGE Organisation, ne sera autorisée sans l'accord écrit de VIP CHALLENGE Organisation et celui du Commissaire Technique de la Série.

#### **2.2. Dimension véhicule**

Longueur : 4300mm  
Largeur : 1820mm  
Hauteur : 1210mm

#### **Ces dimensions sont hors tout**

L'ensemble des éléments de carrosserie devra rester conforme à leur définition et aspect d'origine. Aucune modification ne sera autorisée sans accord écrit de VIP CHALLENGE Organisation et du Commissaire Technique de la Série de VIP Challenge Organisation.

Les découpes, le perçage de trous supplémentaires ou transformations de carrosserie pour améliorer le refroidissement sont formellement interdites.

Certains éléments de carrosserie, options, styles, déflecteurs d'air ou éléments carbone pourront être montés sur les véhicules. Ceux-ci seront fabriqués et vendus exclusivement par VIP CHALLENGE.

Tous les éléments aérodynamiques de type : aileron, déflecteurs d'aileron, mats d'aileron correspondants au type de carrosserie, déflecteurs de pare choc avant devront être obligatoirement montés avant le départ des essais et de chaque course.

Tout style de découpage **est interdit** sous peine de remplacement **obligatoire** des éléments modifiés

**Art. 3 : MOTEUR :** tout véhicule non équipé d'un moteur provenant de chez Vip Challenge ne sera pas autorisé à participer au championnat.

Toute modification des éléments composants le moteur : apport ou retrait de matière, traitement de surface ou autre (exemple : sablage, microbillage etc...) est interdite et sera considérée comme une non-conformité technique





**3.1. Moteur : strictement conforme** à la fiche homologation

**3.2. Boîte de vitesse :** Les rapports de boîte devront rester d'origine et seront vendus exclusivement par Vip Challenge

**3.5 Filtres à air :** d'origine

**3.6. Scellés :** des scellés (appelés plombs) seront apposés sur le moteur à la livraison de celui-ci :

3.6.1. Ils devront rester positionnés et conservés toute l'année

Tout moteur plombé devant être révisé pour casse ou révision périodique devra obligatoirement être envoyé chez Oreca pour démontage et contrôle de conformité en présence du commissaire technique du Supertourisme et replomber obligatoirement au meeting suivant.

3.6.2. Dans le cas où le moteur devrait être démonté ou que les scellés devraient être retirés pour quelque raison que ce soit, de nouveaux scellés seront apposés après un contrôle de la conformité du moteur par le Commissaire Technique de la Série de VIP CHALLENGE Organisation.

Un montant de 400€ HT devra être acquitté par le propriétaire pour ce contrôle.

3.6.3. Chaque concurrent pourra faire plomber un moteur supplémentaire pour changement en cas de casse.

Le démontage et le remontage du moteur ainsi que les pièces détachées, son transport et les frais de déplacement du Commissaire Technique seront à la charge du propriétaire et facturés par VIP CHALLENGE Organisation.

3.6.4 Carburant : 98 sans plomb. L'essence dite Racing est interdite (cf. règlement standard FFSA des circuits : articles 4.2.1 et 4.2.1.2)

Aucun additif ou mélange ne sera admis. Des prélèvements d'essence pourront être effectués en cours d'épreuve. Il sera effectué un prélèvement pour contrôle de la densité, suite à ce contrôle, son résultat entraînera ou non un prélèvement pour analyse de conformité du carburant.

3.6.5 Tout moteur ayant participé à une ou plusieurs manches du championnat de l'année en cours et/ ou qui aurait été retiré du véhicule pour quelques raisons que ce soit (remplacement, etc) devra pouvoir être remis pour contrôle au commissaire technique de la Mit Jet Série, à sa simple demande et ceci à n'importe quel moment de la saison, et bien entendu plombé. Tout moteur remis sur lequel il manquerait un élément mécanique ou les plombs serait déclaré NON CONFORME

Il sera établi en début d'année une liste des n° des moteurs pour chaque véhicule (liste évolutive en cours de saison)

3.7 Pression d'essence : elle doit être de 5.5 bar (+/- 0.1). Elle sera contrôlée sur le tuyau d'alimentation de la rampe d'injection.

3.8 Pression de suralimentation : elle est de 2.2 bar. Elle pourra être contrôlée à tout moment par le commissaire technique.

#### **Art. 4 : BOITIER ELECTRONIQUE**

**4.1 Il sera marqué** du numéro de course de la voiture.

**4.2.** Il pourra être tiré au sort avant chaque épreuve.

**4.3.** Il sera fixé et placé à son emplacement d'origine.

**Art. 5 : ECHAPPEMENT** : il devra rester conforme à l'origine. Aucune modification ne sera autorisée.

**5.1. : Décibels :** la norme autorisée par la FFSA est de 100db maximum à 75% du régime moteur. Des contrôles inopinés pourront être réalisés par la FFSA, le non respect par le concurrent de cette norme, pourra entraîner le non départ d'une course.

**5.2 :** La méthode de mesure du bruit sera celle de la FIA définie à l'annexe de la FFSA

**5.3 :** Toute infraction au bruit sera pénalisée :



- 1ere infraction : lors d'une séance d'essais, pénalité de 5 secondes ou lors d'une course pénalité de 5 places dans le classement.
- 2ème infraction : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion

#### **Art. 6: POIDS MINIMUM**

6.1. **Poids:** 950 kg, pilote à bord à l'arrivée de la course.

6.2. **Mesuré** à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche et pilote à bord.

6.3. Le poids sera contrôlé avec la bascule de Vip Challenge. Celle ci sera disponible à tout moment pour l'ensemble des pilotes dans le local technique des commissaires durant le meeting

6.4. **Un contrôle** pourra être effectué à l'issue de n'importe quelle séance d'essais ou de course par le Commissaire Technique de la Série de VIP CHALLENGE Organisation.

6.5. **Tout pilote** qui ne respecterait pas le poids minimum fixé ou qui aurait refusé de se soumettre à la pesée sera déclassé par le Directeur de course de la manche d'essais ou de course qui précédait le contrôle.

#### **Art. 7 : LEST**

7.1. **Si un lest** s'avère nécessaire, il pourra être réalisé au moyen de plaques de plomb. Il devra être fixé obligatoirement sur le plancher côté passager, avec une tige filetée de diamètre 10, avec un écrou indésserable et une rondelle.

7.2. **Il ne devra en aucun cas dépasser** la partie basse du châssis celle-ci étant délimitée entre le sol et les tubes formant le cadre du châssis.

#### **Art. 8 : PNEUMATIQUES**

Attention : les pneus neufs slicks devront obligatoirement être montés aux qualifs du pilote B.

Les essais libres devront être réalisés avec des pneus usagés sauf pour les pneus pluie.

Les pneus **slicks** des qualifs devront être conservés tout au long du meeting.

Les changements de pneus **de slick à pluie ou de pluie à Slick** pourra être réalisé en pré grille ou dans les stands avec un seul mécano et ceci à n'importe quel moment de la course (courses sprint ou course endurance.)

Il est formellement interdit que 2 personnes interviennent sur le véhicule et ce quel que soit le problème rencontré sur la voiture.

Le mécanicien attitré devra obligatoirement porter un dossard jaune avec le numéro de l'auto sur la poitrine et dans le dos. (Taille du numéro: 20 cm ; couleur : noir)

Seul le mécanicien muni du dossard ainsi que le pilote pourront intervenir sur l'auto.

En cas d'infraction à cette règle, une pénalité de 3 minutes sera attribuée au temps de la voiture.

8.1. **Marque, Type** : Yokohama

8.2. **Taille** : 285 65 18

8.3. **Nombre** : 4 pneus slicks neufs maximum par épreuve, vendus exclusivement par VIP CHALLENGE. Les pneus pluie seront limités à 6 par épreuve. Un pneu neuf pourra être remplacé suite à une crevaison ou accident. Il devra être enregistré avant son montage par le commissaire technique.

8.4. **Marquage** : contrôlé par code barre.

8.5. **Traitement pneu et rectification** : Tout traitement, chauffe et rectification de pneu externe ou interne est interdit. Il est formellement interdit de chauffer les pneus avant la course.



**8.6. Livraison Pneus** : Les pneumatiques seront envoyés directement aux teams. L'organisateur VIP CHALLENGE ne disposera pas de pneus slicks et pluie à vendre sur les meetings ou lors des essais mis à part un minimum de stock en cas de crevaison.

**8.7. Pression des pneus** : libre.

#### **Art. 9 : GARDE AU SOL**

**9.1 Hauteur** : 50 mm

**9.2. Mesure** : entre le sol et le châssis à l'aplomb des tubes châssis les plus bas, mesure effectuée sans pilote à bord.

**9.3. Un emplacement de référence** pour la mesure de la garde au sol sera effectué par le Commissaire Technique de la Série de VIP CHALLENGE Organisation au début de chaque épreuve.

#### **Art. 10 : AMORTISSEURS**

**10.1. Amortisseurs** : origine du véhicule distribué par VIP CHALLENGE Organisation.

Avant : aucun packeurs

Arrière : butée caoutchouc origine 34 mm et 1cm de calle plastique rigide (packeurs origine)

**10.2. Ressorts** : dureté - Avant 368 N/mm  
- Arrière : 105 N/mm

Ils devront **obligatoirement** provenir du distributeur VIP CHALLENGE Organisation.

#### **Art. 11 : TRAIN AVANT**

**11.1. Angle de carrossage** : libre

**11.2. Angle de chasse** : libre

**11.3. Parallélisme** : libre

**11.4. Voie avant 1550 mm / voie arrière : 1540 mm +/- 1%**

**11.5 Dimensions Carrosserie**

AV : 1810 mm

AR : 1810 mm

Hauteur de l'axe AV : 1810 mm

Hauteur de l'axe AR : 1810 mm

#### **Art.12 : TRAIN ARRIERE**

**12.1. Alignement** : autorisé, dans la mesure des réglages d'origine. Aucune modification des éléments mécaniques ne sera autorisée.

**12.2. Empattement** : Cote 2400 mm +/- 1%

#### **Art.13 : FREINS**

**13.1 Freins Avant :**

Diamètre : 343 mm

Epaisseur : 32 mm

**13.2 Freins Arrières :**

Diamètre : 330 mm

Epaisseur : 26 mm

**13.3 : Plaquettes** : les plaquettes de freins avant et arrière doivent provenir exclusivement de VIP CHALLENGE et rester d'origine constructeur.

#### **Art.14 : Acquisition de données :**

Les systèmes d'acquisitions de données ou de télémétrie sont **INTERDITS** pendant les essais chronométrés et les courses.



Tout véhicule contrôlé avec un système d'acquisition de données ou autre pendant les essais chronométrés et les courses sera déclaré NON CONFORME

#### **Art.15 : Caméras vidéos ou autre dispositifs**

- Seuls les montages autorisés par la FFSA « support + caméras » seront acceptés. (voir note + photos)
- Tout véhicule contrôlé à tout moment de l'épreuve avec une caméra ou autre dispositif non autorisé sera déclaré NON-CONFORME.

Dans tous les cas de figures cités ci-dessus, les caméras vidéo ne pourront être montées qu'avec l'autorisation du commissaire Technique du Supertourisme et autorisées dans le respect de la procédure FFSA (cf. FA technique – Montage des caméras intérieures et extérieures)

#### **Art.16 : Numéros de course**

En application avec le règlement des circuits, les numéros et leur position sont uniformisés soit :

- numéro de pare brise :
  - Hauteur du chiffre 12 cm
  - Epaisseur du trait 2cm
  - Couleur blanc
  - Position à droite sur le pare brise (sous la bande pare soleil)
- numéros de coté :
  - hauteur minimum du chiffre 23 cm
  - Epaisseur 3 cm
  - Position sur les 2 dérives d'aileron
  - Numéros en couleur autorisés si visibles et validés par le directeur technique

#### **Art. 17 : VERIFICATIONS TECHNIQUES**

**17.1.** Les vérifications techniques sont **obligatoires en début d'épreuve** avant les essais qualificatifs. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de la Série de VIP CHALLENGE Organisation et définies par son règlement technique particulier et l'annexe J de l'année en cours. Tout véhicule n'étant pas vérifié ou non conforme en sécurité ou en réglementation technique ne pourra participer à l'épreuve.

**17.2.** Les vérifications techniques sont **obligatoires en cours d'épreuve**. Elles portent sur le règlement technique de la Série de VIP Challenge Organisation et l'annexe J de l'année en cours. Elles sont définies en accord avec la Direction de Course et le Collège des commissaires sportif.

Dans la mesure où la voiture d'un pilote serait contrôlée et reconnue non conforme après une séance d'essais ou une course, le pilote serait déclassé par le directeur de course de la course ou de la séance d'essai qui précéderait le contrôle sans préjuger d'éventuelles sanctions complémentaires demandé par le collège des commissaires sportifs.

#### **17.3 Mesures :**

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le commissaire technique de la Mitjet Série feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

#### **17.4 Rapport de vérifications :**

Nous publierons les conclusions concernant les vérifications effectuées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucunes données chiffrées particulières sauf lorsqu'une voiture sera jugée non conforme au règlement technique.

#### **17.5 Pièces non conformes :**

Les pièces mécaniques qui suite à des vérifications techniques seraient déclarées non conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le Commissaire Technique de la Mit Jet Série.

**17.6.** Le **Règlement technique** est défini en début d'année et approuvé par VIP CHALLENGE Organisation et la FFSA. L'organisateur se réserve le droit de modifier, après accord de la FFSA, le présent règlement technique en cours de saison. Le nouveau règlement entrera en vigueur au jour de sa publication et remplacera le règlement précédent.



Je soussigné ..... certifie avoir pris connaissance des règlements technique et sportif 2014 de VIP CHALLENGE et m'engage à le respecter.

A.....Le.....

Signature du pilote :